

**Compte rendu séance du Conseil Municipal Public
Du 30 juillet 2014 à 18 h à la Mairie**

Président : M. FOLLIOU Philippe, Maire

Présents : FOLLIOU Philippe, CAVAILLES Pascal, BARDOU Sébastien, BOUSQUET Christiane, JOULIE Aymeric, CAMP Marie Angélique, CAMP Stéphanie, ROUCAIROL Nadine, ZENON Claude, BLANC Yvon, MAZEL Sophie, CHARBONNIER Joël, BASCOUL Jean-François, PAYRASTRE Bénédicte

Absent excusé : Mme VATTIER Françoise qui donne procuration à M. FOLLIOU Philippe

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : Mme CAMP Stéphanie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la dernière séance du 16 juin 2014 et de signer le registre. Il indique que le rapport a été publié dernièrement sur le site de la Mairie et précise qu'à l'avenir il serait souhaitable (comme il s'y était engagé) que le rapport du conseil municipal soit publié dans les 8 jours. Nous vous proposerons un projet de rapport de conseil et si aucune remarque n'est signalée au secrétariat, il sera publié avant sa validation.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les Conseillers Municipaux de la Commune de Lacaze et qu'il a été abordé la scolarisation des enfants de leur Commune à l'école de St Pierre de Trivisy, enfants pour lesquels, la commune participe à la répartition des charges. Il est demandé à Monsieur CHARBONNIER Joël, Président du SIVU Arifat / St Pierre, que lors des prochaines réunions, l'Adjoint délégué de la Commune de Lacaze soit invité.

Monsieur le Maire informe que l'Entreprise TOTALGAZ, a failli à ses obligations de suivi de contrôle des cuves de gaz. Aussi le samedi 19 juillet, et ce malgré plusieurs signalisations de la part de la Mairie, nous avons manqué de peu, être en panne de gaz sur la cuve qui dessert toute la Base de Loisirs. Une livraison urgente était nécessaire. Et après une après-midi un peu chaotique, nous avons enfin eu une livraison vers 21 h. Nous avons adressé une lettre d'insatisfaction (perte d'exploitation, frais de plombier, etc...). Nous avons eu une proposition de leur part pour dédommagement d'un montant 1 500 €, mais nous demandons une autre négociation du contrat.

1 – Décision Modificative, Transfert de la subvention d'Etat attribuée au projet le Local de l'Ecole à la création d'une salle d'activités et de repos dans le Presbytère (1ère Tranche)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'au vu des effectifs scolaires en baisse, il serait plus raisonnable d'annuler le projet de construction d'un local supplémentaire à l'Ecole et de prévoir le réaménagement d'une salle d'activités et de repos dans l'ancien Presbytère. Monsieur le Sous-Préfet de Castres ayant donné son accord pour le changement de lieu avec maintien de la subvention. Il convient donc de créer un nouveau programme en investissement, 1ère tranche « Création d'une salle d'activités et de repos » comme il suit :

Investissement		Recettes	Dépenses
313-212	Constructions	0,00	84 779,45
1321-212	Subvention non transférable, Etat	24 733,00	0,00
1641-212	Emprunts en Euros	60 046,45	0,00
	Total investissement	84 779,45	84 779,45

2- Décision Modificative, Création d'un nouveau programme : Aménagement d'une salle d'activités et de repos pour le périscolaire et les associations, 2ème tranche, demande de subvention au Conseil Général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une salle d'activités et de repos, pour le périscolaire et les associations, dans l'ancien Presbytère et propose le plan de financement suivant, il indique qu'il convient de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Général dans le cadre du Fond Départemental Territorial).

Devis estimatifs des travaux s'élèvent à la somme de :

Total TTC : 61 200 €

Total HT : 51 000 €

Plan de financement :

Subvention Conseil Général F.D.T. 35 % : 17 850 €

Part communale emprunt : 43 350 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce plan de financement et s'engage vis-à-vis du Conseil Général :

A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée

A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil Général.

A commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de la dite subvention.

A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention du Conseil Général les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet.

A informer le Conseil Général de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Conseil Général.

Il est signalé qu'il faudra prévoir des travaux à la toiture du Presbytère.

3 – Aménagement Mairie pour Poste Communale

Après une consultation simple auprès de diverses entreprises, ont répondu et envoyé des devis les établissements : CROS Philippe, SOULET Romain, SARL CORBIERE et BOYER Jérôme.

Le point est fait sur l'avancement des travaux pour l'aménagement de la Mairie en Poste Communale.

Le sas intérieur va être supprimé et fait à l'extérieur par l'Entreprise CORBIERE.

Il faut prévoir de la menuiserie bois pour les portes intérieures, Monsieur le Maire va contacter les Entreprises CROS Norbert de ST Pierre et LACLAU de St Jean de Jeanne pour un devis.

Nous avons fait le point avec Monsieur CATHALA de la Poste, chargé de l'organisation et mise en place de l'Agence Postale Communale. Tout le mobilier présentoir, guichet etc...sera fourni par la Poste. Il faut faire mettre une ligne téléphonique au Nom de l'Agence Postale Communale.

L'ouverture de l'Agence Postale Communale est prévue au 1^{er} octobre.

Le temps des travaux, l'accueil de la Mairie se fera à l'étage, il y a un accès par l'arrière.

La boîte aux lettres va être déplacée devant la Mairie, sur la place Charles de Gaulle, nous avons choisi le modèle « monument historique ».

Il faudra refaire la signalisation au sol, nous allons demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

4 - Choix du notaire pour l'achat du local de la Poste

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Société POSTE IMMO, propriétaire du local de la Poste, nous a contacté et fait part que les conditions juridiques de vente pour un particulier n'étaient pas les mêmes que pour une collectivité.

La procédure d'achat directe pour le Docteur PUECH Carine était donc plus compliquée, le prix différent et de plus obligation de mise en concurrence sur le marché.

De ce fait, la Mairie va acheter le local de la Poste et le revendra dans l'instant au Docteur PUECH. Pour la réalisation de l'acte nous avons contacté la SCP ARNAUD PAULIN de REALMONT et Maître BARTHES de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (Notaire de la Société Poste IMMO), pour demander un devis :

SCP ARNAUD PAULIN = 2 160 €

M° BARTHES (qui se déplace en Mairie pour la signature de l'acte) = 1 500 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de choisir pour la rédaction de l'Acte d'achat du Local de la Pose, Maître Myriam BARTHES – ATTARD de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix du Notaire.

5- Point sur le rendez-vous avec la responsable d'agence Tarn Habitat (H.L.M.)

Madame ROUCAIROL Nadine Conseillère Municipale en charge du dossier et les Adjoints ont reçu Madame CHEVENOT, responsable de l'Agence Tarn Habitat Graulhet qui gère les H.L.M. de notre Commune. Un point a été fait sur l'état du bâtiment.

Concernant l'extérieur, les façades vont être nettoyées, il faudra mettre à disposition la nacelle et un employé ; un devis a été demandé à la Communauté de Communes pour mettre au sol des petites cours du géotextile et du gravier, la facture sera adressée aux H.L.M. ; les jardinières des terrasses ne sont pas entretenues aussi il est décidé de les condamner, les locataires pourront toujours poser des pots de fleurs s'ils le souhaitent.

En ce qui concerne l'intérieur, les parties communes vont être nettoyées par une entreprise, les frais seront répartis sur les locataires, un courrier va leur être adressé pour les sensibiliser.

6 – Point financier de la Commune

Monsieur CAVAILLES Pascal informe le Conseil sur l'état des finances de la Commune. Le prêt relais de 89 000 € a été remboursé et nous avons payé la moitié des 41 000 € (répartition des charges 2013) que nous devons à la Communauté de Communes pour l'achat du tracteur. Le bilan de la Base de Loisirs concernant les locations de ce début de saison se maintient avec les années précédentes, en revanche les entrées piscine sont en baisse, le temps n'est pas trop propice aux baignades.

7 – Info « Paillotte »

Le fermage de la « Paillotte » a été réglé, Monsieur MAITRE nous avait demandé de lui acheter du matériel, nous avons convenu que la Commune achèterait tout le matériel fixé au mur et le reste resterait à la charge du fermier, celui-ci pouvant toujours le reprendre à la fin de son contrat.

8 – Site internet

Pour le site que nous avons en relation avec la Communauté de Communes, nous avons envoyé une lettre de résiliation, mais son échéance est en fin d'année.

Le site de la Mairie / Office de Tourisme est à améliorer, plus d'infos sur la Commune, une mise à jour plus régulière est nécessaire.

La Société Carte Blanche qui avait la maintenance informatique de l'Office de Tourisme arrête, il est conseillé de prendre contact avec l'Entreprise P.C. intervention de CASTRES.

9 – O.M.P.C.A.

Une Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux est en cours sur notre territoire. Elle arrive à son terme en fin d'année. Cette opération est portée par le Pays Sidobre Mont de Lacaune, Madame LANDES est chargé du suivi des projets.

Madame BOUSQUET Christiane doit la rencontrer le jeudi 7 août, afin d'avoir plus de renseignements et de pouvoir informer les artisans et commerçants de notre Commune.

10 – Travaux voirie

Monsieur BARDOU Sébastien présent à la dernière réunion de la Communauté de Communes prend la parole et informe que les travaux voirie prévus sur notre Commune ne commenceront pas avant septembre.

Le devis proposé pour refaire le devant du foyer et le parking en dessous, a été accepté.

Info pour mettre en place une limitation de tonnage pour les chemins communaux et forestiers, une décision sera prise en accord avec les autres communes de la communauté

Il faudrait écrire au forestier qui charge actuellement sur le chemin de « Magades » : la route est sur le point de s'affaisser.

11 – Info dégâts au Barrage de la Broussounié

Suite aux dégâts occasionné par l'Entreprise Forestière Sud Abies au Barrage de la Broussounié, un état des lieux a été fait par l'O.N.F. un devis pour réparation a été chiffré à 25 000 € H.T, nous n'avons actuellement pas de nouvelle de l'Entreprise mais avons averti notre assurance et l'O.N.F. nous conseille de porter plainte. Nous allons faire le nécessaire.

12 – P.L.U.I.

Messieurs ZENON Claude et BARDOU Sébastien font le rapport de la réunion du 21 juillet à VABRE, concernant le projet de révision du P.L.U.I.

Nous avons fait le point sur les terrains où l'on souhaitait qu'une modification du zonage soit apportée. Il conviendra de bien déterminer les projets sur ces terrains (Trois Rouvilles, extension Base de Loisirs, Terrain d'Arquiniès, etc...), sachant que la procédure peut durer jusqu'à plus de 3 ans. Il faut que toutes les Communes de la Communauté de Communes soient d'accord sur la révision du PLUI et les projets, ensuite suivra une étude, puis une enquête publique.

Le Conseil Municipal demande qu'une proposition d'achat du terrain d'Arquiniès Haut soit faite à l'Association Diocésaine d'Albi.

13 – O.P.A.H. une enquête est en cours

14 – Problème d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe qu'il va envoyer un courrier à Madame JOULIE Marie-Thérèse, propriétaire de la maison au cœur du village qui est dans un état de délabrement (ardoises qui tombent, murs qui s'effondrent...) et susceptible de mettre en danger la sécurité publique.

Suite à une plainte en Maire par un Administré concernant un non-respect du règlement d'urbanisme sur l'implantation d'un abri de jardin. Nous adresserons une lettre à la personne concernée, afin qu'elle se mette en conformité.

15 – Plan Communal de Sauvegarde

Une réunion avec les services de la Préfecture est prévue le 25 août à VABRE à 16 h avec tous les Maires de la Communauté de Communes, pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur ZENON Claude suivra ce dossier.

16 – Projets Eoliens de Montredon-Labessonnié

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets éoliens de la Commune de Montredon-Labessonnié.

Une information de dernière minute nous indiquant que le projet éolien de « Paulhe » serait annulé, en conséquence il n'y a plus lieu de se prononcer, même si notre commune ne pouvait y être favorable car ayant aucun avantage financier et tout l'impact visuel.

17 – Projet Photovoltaïque

Il est proposé de voir avec EDF ou un opérateur privé pour un projet d'installation de photovoltaïque. Nous proposerons la construction d'un hangar en prolongement de la salle Polyvalente, il permettrait de servir de parking couvert, boulodrome, chapiteau permanent, etc.....

Il y a des Entreprises locales qui font ces installations, nous allons les contacter.

Nous avons eu une réunion avec Monsieur SERRES, responsable commercial d'E.D.F., un bilan des contrats et des consommations a été dressé. Des consommations élevées plus particulièrement à l'Ecole, Mairie et Stade (vestiaires sportifs), l'école n'est pourtant pas chauffée à l'électricité.

Il est signalé que de l'éclairage public reste allumé toute la nuit au stade et boulodrome.

Il sera demandé aux employés techniques de réactiver la minuterie.

18 – Point sur la Base de Loisirs

Madame BOUSQUET Christiane prend la parole et indique le bilan de fréquentation et de satisfaction des saisonniers à la mi- saison.

Des points faibles qui reviennent : le manque d'animation en soirée, le déplacement de l'entrée, etc...

Monsieur BASCOUL Jean-François déplore que les touristes habitués sembleraient quelque peu conditionnés et qu'au-delà de la météo défavorable en juillet, cela ne va pas, un travail en sous-main est fait.

Le gardien de la Base de Loisirs a dû être recadré

Un problème avec les bornes du camping qui disjonctent. Une explication est apportée, il semblerait qu'il y ait des personnes qui couvrent avec des poches en plastique les prises.

Convention VACAF, les familles paient 50 %, la CAF 50 % et la Commune a 1 % de frais à sa charge. Nous avons rencontré des problèmes avec certaines familles qui venaient dans ce cadre-là. A l'avenir il conviendra de gérer les réservations (composition des familles).

19 – P.D.I.P.R.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de demander l'inscription du chemin de randonnée « La Maison de la Vallée » au Plan Départemental des Itinéraires de promenades et Randonnées du Tarn auprès du Conseil Général.

Toutes les conventions de passages avec les propriétaires ont été signées.

Un travail remarquable de balisage a été fait par Monsieur BLANC Yvon.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal demande à l'unanimité l'inscription du chemin de « La Maison de la Vallée » au P.D.I.P.R.

Monsieur le Maire va proposer en Communauté de Communes l'élaboration d'un grand panneau avec tous les chemins de randonnées.

20 – Réunion Associations

Monsieur le Maire propose à la commission tourisme, commerces, associations de faire une réunion avec les Associations, seront invités le Président et un autre membre. La date est fixée au 26 août à 18 h 30 au Foyer. Une convocation sera envoyée.

21 – Tarifs location des chalets REVEA au 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des chalets REVEA avec cartes privilège, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Très haute saison :

Du 18/07/2015 au 22/08/2015

Semaine : **520 €**

Haute saison :

Du 11/07/2015 au 18/07/2015

Semaine : **460 €**

Moyenne saison :

Du 04/07/2015 au 11/07/2015

Semaine : **390 €**

Du 22/08/2015 au 29/08/2015

Basse saison* :

Du 03/01/2015 au 04/07/2015

Semaine : **230 €**

Du 29/08/2015 au 02/01/2016

Forfait 2 nuits : **110 €**

Forfait 1 nuit : **70 €**

Nuit supplémentaire : **40 €**

Semaine «Promo couple» **185 €**

Promo Quinzaine **345 €**

Promo 3 semaines **485 €**

Promo 4 semaines **555 €**

Les « Quinzaines fûtées » du 04/07 au 18/07/2015 et du 15/08 au 29/08/2015 **20 % de remise**

Les « Semaines REVEA »

du 30/05 au 06/06/2015, du 13/06 au 20/06 et du 05/09 au 12/09/2015 **149 €**

« Early Booking » : 15 % de remise sur séjour d'une semaine minimum, pris avant le 31/01/2015

« Early Booking » : 10 % de remise sur séjour d'une semaine minimum, pris avant le 28/02/2015

« Formule spécial Comité d'Entreprise » :

de 11 à 15 semaines de location ferme **25 % de remise**

de 8 à 10 semaines de location ferme **20 % de remise**

de 5 à 7 semaines de location ferme **10 % de remise**

***Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine ou 5 € la nuit pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre et décembre.**

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs pour l'année 2015.

22 – Statuts de la Communauté de Communes

Il faudra revoir les statuts de la Communauté de Communes car nous allons transférer la compétence Tourisme à la Communauté de Communes, qui sera ensuite transférée à l'Office de Tourisme Intercommunal au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire indique que dans ce cadre il serait souhaitable que Madame MAZEL Sophie, Présidente et Monsieur PISTRE Guillaume, employé de l'Office de Tourisme, rencontrent les Maires des Communes de la Communauté de Communes.

Il faudra prévoir de séparer le côté animation et information de l'Office de Tourisme.

Pour la saison prochaine une taxe de séjour sera mise en place au niveau de toute la Communauté de Communes, elle sera d'environ 0,44 € par jour et par personne, des mois d'avril à octobre. Cette taxe reviendra à l'Office de Tourisme Intercommunal.

23 – Convention de mandat pour la réalisation de travaux d'investissement pour l'aménagement de l'Espace Aquatique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de mandat pour la réalisation de l'Espace Aquamonts et création d'un Espace Intercommunal de bien être, sous forme de convention de mandat entre la Commune et la Communauté de Communes. La Commune reste le Maître d'Ouvrage et la Communauté de Communes est le Mandataire. Cette opération sera réalisée conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle définie.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions du titre premier de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, de confier au mandataire, la Communauté de Communes, qui l'accepte, le soin de réaliser ces opérations au nom et pour le compte de la Commune dans les conditions fixées.

Enveloppe prévisionnelle de 1 200 000 € TTC

Mode de financement : - 80 % Total des subventions
- 20 % Total Commune maître d'ouvrage, pour 600 000 TTC maxi, ce montant pouvant être réduit en fonction des partenaires financiers de l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ouverture du projet en 2016, possible en 2015 mais seulement pour la partie Espace Aquatique.

24 – Point sur l'Ecole

Monsieur CHARBONNIER Joël informe le Conseil que des rumeurs circulent au village et qui concerneraient des problèmes d'harcèlement sur certains enfants à l'école.

Nous avons rencontré la Directrice de l'école, qui n'a pas remarqué ce problème et qui de toute façon nous a indiqué que c'était elle qui devait gérer cette situation.

Nous ferons le point à la rentrée.

25 – Règlement périscolaire

La Commission sociale, scolaire et culture travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement périscolaire, il devra être signé et accepté par les enfants et les parents.

Monsieur le Maire indique que le jour de la rentrée scolaire il ira, avec la commission, rencontrer les enfants et expliquer le règlement du temps périscolaire.

26 – Règlement cimetière

La Commission sociale, scolaire et culture travaille sur le règlement du cimetière et les tarifs des concessions, le projet sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal pour validation.

Les travaux de l'espace cinéraire sont terminés.

27 – Motion relative à la réforme territoriale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion proposée par AMF

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint Pierre de Trivisy (Tarn) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint Pierre de Trivisy (Tarn) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Pierre de Trivisy soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

28 – Divers

Le Conseil Municipal est invité au Conseil Communautaire, le lundi 1^{er} septembre à 18 h 30 avec les Conseillers Communautaires visite la Base de Loisirs, qui sera suivi d'un repas et de la réunion du Conseil de Communauté.

Trou signalé devant le garage LACROIX, Monsieur ZENON Claude est allé voir, les employés communaux vont faire les travaux nécessaires.

Convention Plô du Lac, il est demandé de dénoncer la convention signée avec le Plô du Lac concernant la desserte des hameaux de « La Vergne » et « La Razigade ».

Visite de la Forêt communale, Monsieur BLANC Yvon propose de fixer la visite de la forêt au mardi 26 août à 9 h 30 devant la Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30

Le Conseil Municipal, accueille les jeunes bacheliers 2014.